**DELIBERATION PORTANT CREATION D’UN EMPLOI PERMANENT**

LORSQUE LA QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL EST INFERIEURE

A 50 % D’UN TEMPS COMPLET

(inférieure à 17h30 par semaine ou inférieure à 10h00 par semaine

pour les assistants d’enseignement artistique

ou inférieure à 8h00 par semaine

**pour les professeurs d’enseignement artistique)**

**(pour les communes ≥ 1000 habitants**

**OU groupements de communes regroupant au moins 15000 habitants)**

 (cas où l’emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel

en application de l’article L 332-8-5° du code général de la fonction publique)

 17/05/2022

L’assemblée délibérante *(Conseil Municipal, Conseil de Communauté, Comité Syndical,…)* ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 332-8-5° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire *(ou le Président)* et après en avoir délibéré ;

# DECIDE

- La création à compter du … d’un emploi permanent de … *(préciser l’intitulé du poste)* dans le grade de … *(préciser le grade)* relevant de la catégorie hiérarchique … *(A – B ou C)* à temps non complet à raison de ……… heures hebdomadaires (durée **inférieure** à 17h30 ou inférieure à 10h00 pour les assistants d’enseignement artistique ou inférieure à 8h00 pour les professeurs d’enseignement artistique).

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de … (maximum 3 ans) compte tenu (ou pour …) … *(exposer les motifs du recours à un agent contractuel en justifiant l’application
de l’article L 332-8-5° du code précité)*.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l’issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l’agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L’agent devra justifier … (mentionner les conditions particulières exigées des candidats tels que le niveau scolaire, la possession d’un diplôme, une condition d’expérience professionnelle) et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie … (A, B ou C), par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

*Le recrutement de l’agent contractuel sera prononcé à l’issue d’une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l’égal accès aux emplois publics.*

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

 Fait à …le …,

 Le Maire *(ou le Président)*,

Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du :

Le Maire *(ou le Président)* :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication